

**REQUÊTE AUX FINS DE VENTE
DU LOGEMENT DU MAJEUR PROTÉGÉ ET DE DISPOSITION DES MEUBLES**

CURATELLE

I. Requéran(t)s

↻ Curateur ↻	↻ Curateur (si co-curatelle) ↻
Nom _____	Nom _____
Prénom _____	Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
_____	_____

II. Personne protégée

Nom _____	Prénom _____	Date de naissance _____/_____/_____
Adresse _____		

III. Le/les requéran(t)s expose(nt) que :

- la personne protégée est propriétaire d'un logement situé à l'adresse indiquée ci-dessus, et dont il est précisé que :
 - les références cadastrales sont : _____
 - les numéros de lot sont (biens en copropriété seulement) : _____
- ce logement constitue sa : résidence principale / résidence secondaire.
- il est sollicité l'autorisation de vendre ledit logement, pour la/les raison(s) suivante(s) :
 - entrée en établissement ① Dans ce cas, certificat médical à joindre.
 - déménagement vers un autre logement autonome
 - autre (à préciser) : _____
- S'agissant des meubles présents dans ce logement, il est sollicité l'autorisation de :
 - procéder à leur vente ① Dans ce cas, liste des meubles à joindre.
 - les faire débarrasser gratuitement par une association ① Dans ce cas, liste des meubles à joindre.
 - autre (à préciser) : _____
- Après son déménagement, la nouvelle adresse de la personne protégée sera :

FAIT A _____, LE _____

IV. Signatures

Curateur	Curateur <i>(Si co-curatelle)</i>	Subrogé curateur <i>(S'il en a été désigné un)</i>	Personne protégée

V. Pièces à joindre

- Un avis de valeur établi **et signé** par un professionnel de l'immobilier (notaire ou agent immobilier).
- Une attestation de propriété faisant apparaître les références cadastrales, les numéros de lots (pour les biens en copropriété) et l'identité de toute personne ayant un droit sur le bien immobilier (document établi par le notaire).
- Seulement si le déménagement a pour finalité une entrée en établissement (EHPAD, hospitalisation long séjour...) : certificat médical se prononçant sur le maintien à domicile, à établir par un médecin n'étant pas au service de cet établissement.
- Seulement si une autorisation est demandée en ce sens : liste des meubles que la personne protégée ne conservera pas (vendus ou donnés).

**A retourner PAR VOIE POSTALE à : TJ • Service de la protection des majeurs • 11 Rue Dumont D'Urville CS 45257 14052 CAEN CEDEX
Pour être gratuitement accompagné(e) dans cette démarche : SOUTIEN INFO TUTELLE CALVADOS • 02 31 79 22 95**

ORDONNANCE

Nom de la personne protégée :

N° de RG :

Cabinet n° :

N° de Minute

Nous, _____, juge des tutelles au tribunal judiciaire de CAEN,

assisté(e) de _____, greffier/ère,

statuant hors la présence du public, en premier ressort,

Vu la requête qui précède et ses pièces jointes,

Vu les dispositions de l'article 426 du code civil,

Attendu que la requête susvisée apparaît conforme à l'intérêt de la personne protégée,

Attendu que la requête susvisée n'apparaît pas conforme à l'intérêt de la personne protégée,

Acceptons la requête susvisée, et **AUTORISONS** par conséquent le curateur / les cocurateurs de la personne dénommée ci-avant à assister celle-ci pour procéder à la vente du bien immobilier sus-décrit ;

Rappelons que les souvenirs, les objets à caractère personnel, ceux indispensables aux personnes handicapées ou destinés aux soins des personnes malades devront être gardés à la disposition de la personne protégée ;

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans le compte rendu annuel de gestion ;

Rejetons la requête pour les motifs suivants : _____

Rappelons que la présente ordonnance est assortie de plein droit de l'exécution provisoire ;

Disons que la présente ordonnance sera notifiée :

au(x) requérant(s),

à la personne protégée,

FAIT EN NOTRE CABINET A CAEN, LE _____

Le ou la greffier/ère,

Le/la juge des tutelles,